

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame **CARRE Annie**, adjointe au maire.

Présents : **QUEVILLON Karine**, **HULIN Hélène**, **HAI Sophie**, **VEZIER Stéphane**, **GODEFROY David**, **GRAIN Julie**, **COUTURE Sylvain**.

Étaient absents excusés : **JONQUAIS Nathalie**, **DUPARC Mélanie**, **FOSSE Christian**, **MARZIN Jean-Michel**, **LEMARCHAND Eva**.

Était absent non-excuse : **HEBERT Mickaël**.

Mr **FOSSE Christian** a donné procuration à Mr **COUTURE Sylvain**, pour les décisions à voter lors de la séance.

Mme **LEMARCHAND Eva** a donné procuration à Mme **CARRE Annie**, pour les décisions à voter lors de la séance.

Mr **MARZIN Jean-Michel** a donné procuration à Mme **CARRE Annie**, pour les décisions à voter lors de la séance.

Mme **JONQUAIS Nathalie** a donné procuration à Mme **QUEVILLON Karine**, pour les décisions à voter lors de la séance.

CREATION DE POSTE LIE A LA PROMOTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Après l'avis du comité technique paritaire en date du 22 Juin 2015, il convient de créer un poste à temps non complet, de 12.5/35^{ème} **d'Adjoint technique territorial de 1ère classe**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 Voix Pour et 1 Abstention de Mme **HULIN**, la création d'un poste **d'Adjoint technique territorial de 1ère classe**, à compter du 17/07/2015, pour une durée hebdomadaire de 12heures30. Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en conséquence.

La dépense correspondante a été inscrite au chapitre 12, article 6411 du budget primitif 2015 de la collectivité.

SUPPRESSION DE POSTES

- Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 22 Juin 2015, Mme **CARRE** expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la suppression du poste **d'Adjoint technique territorial de 2ème classe** à 12.5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 Voix Pour et 1 Abstention de Mme **HULIN**, de supprimer le poste **d'Adjoint technique territorial de 2ème classe** d'une durée de 12heures30 hebdomadaire. La suppression du poste sera effective à compter du 17/07/2015. Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en conséquence.

- Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 22 Juin 2015, Mme **CARRE** expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la suppression du poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe** à 23/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 Voix Pour et 1 Abstention de Mme **HULIN**, de supprimer le poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe** d'une durée de 23heures hebdomadaire. La suppression du poste sera effective à compter du 17/07/2015. Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en conséquence.

ACHAT MATERIEL OCCASION

Mr **COUTURE** expose au Conseil municipal que la commune avait besoin de matériel pour la fabrication des friteuses, notamment des réchauds, détendeurs et tuyaux de gaz. La société de chasse avait acheté ce matériel et propose aujourd'hui de le vendre en état neuf à la commune pour la somme de 182.91€ (ticket de caisse à l'appui).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, d'acheter ce matériel pour la somme de 182.91€ et autorise Mme le Maire à signer le mandat administratif correspondant à la dépense.

CONVENTION VALORISATION DU MARAIS COMMUNAL / FDC76

Mr **COUTURE** rappelle que suite à la réunion de présentation du 3 Juillet dernier, les membres du conseil avaient reçu la proposition de « Convention Pluriannuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du marais communal du Mesnil Sous Jumièges ». Cette convention est proposée par le FDC76 (Fédération des Chasseurs de Seine Maritime).

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, par 12 voix pour, Mme le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - COMMERCE CENTRE BOURG

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Mesnil Sous Jumièges de conserver le dernier commerce du centre bourg,

CONSIDERANT le besoin d'une cuisine professionnelle dans ce commerce afin de proposer un choix de services plus large à la clientèle en ce qui concerne la restauration,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier d'une subvention.

Sur présentation du dossier par Mme **CARRE** et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, de :

SOLLICITER un concours financier auprès du Conseil départemental, et/ou de toute autre instance (La Métropole, par exemple)

AUTORISER Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

CONVENTION ANGLAIS

Mme **CARRE** propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'association « Langues et Cultures pour tous », elle précise que le nombre de séances est inférieur à celui de l'année précédente car la période concernée est plus courte (les vacances scolaires de Pâques interviennent plus tôt sur cette année 2015/2016).

Le tarif par séance de 26.25€ reste inchangé, seul le tarif du transport a augmenté de 2€/séance. Soit un coût annuel de : 5771.50€. (6267.50€ pour l'année scolaire 2014/2015).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de prestations de services et les documents correspondants avec l'association L&C.

Les dépenses seront imputées au compte 611 de la Section de fonctionnement.

CONVENTION PISCINE ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Mme **CARRE** expose que les enfants de l'école vont poursuivre les séances de piscine l'année prochaine mais elle précise que les institutrices ont demandé à ce que le nombre de séances ne soit que de 8 (du 15 septembre au 17 novembre 2015). Les horaires restent inchangés, le tarif proposé par la Ville de Canteleu : 65.25 €/classe/séance est également inchangé et le nombre d'élèves est quant à lui prévu pour 32.

Après délibération, le Conseil décide par 12 voix pour, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention et les documents correspondants avec la Ville de Canteleu.

Les dépenses seront imputées au compte 6188 de la section de fonctionnement.

DEVIS TRANSPORT ECOLE/PISCINE ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Mme **CARRE** indique que la secrétaire a demandé 3 propositions de tarifs concernant le transport pour la piscine :

- Cars Hangard : 132.00 € H.T. la séance,
- Cars Périer : pas de disponibilité aux horaires demandés,
- Cars Véolia : pas de disponibilité aux horaires demandés.

Mme **CARRE** rappelle que la commune a travaillé l'année précédente avec les cars Hangard et que tout s'est très bien déroulé, elle demande donc de renouveler le partenariat. Mme **HULIN** demande s'il serait possible de demander au Filo'R et si cela coûterait moins cher à la commune, Mme **CARRE** répond que visiblement la société partenaire du Filo'R aurait été rachetée et qu'il ne serait pas possible de transporter les 35 personnes en même temps.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, par 12 Voix Pour, la proposition des cars Hangard à 132.00€ HT la séance (du 15 septembre au 17 novembre 2015) soit 8 séances pour 32 élèves et 3 accompagnateurs.

Les dépenses seront imputées au compte 6247 de la section de fonctionnement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme **CARRE** indique qu'il y a plus d'enfants à l'ALSH cette année.
- Elle ajoute que la commune a hérité d'un piano de la part de M Brunet et de ses enfants. Celui-ci est arrivé à la salle des associations, elle indique qu'il sera nécessaire de le faire accorder pour que les enfants puissent bénéficier d'un éveil musical avec une personne compétente. La famille Brunet a également redonné à la commune un bénitier qui était à l'église. Les employés techniques devraient pouvoir le remettre à sa place d'origine. Enfin, la famille Brunet a donné une ancienne pompe à eau qui pourrait être exposée dans un massif de fleurs, à voir selon l'état après nettoyage.
- Mr **VEZIER** indique qu'il s'est rendu à une réunion pour la base de loisirs et il annonce que normalement un parking vert devrait être aménagé à gauche de l'entrée pour pallier aux journées d'affluence. Mr **COUTURE** relève que l'arrêt de bus de la ligne 30 est gênant pour la circulation. Mr **VEZIER** ajoute qu'il a eu l'information que cette même ligne 30 était parfois complète pour venir à la base et que dans ce cas les usagers doivent attendre le prochain passage, Mme **HAI** ajoute également qu'elle a déjà vu la situation où des jeunes n'ont pas pu prendre le dernier bus...
- Mr **GODEFROY** annonce qu'il y a un weekend Portes ouvertes les 4 et 5 Septembre prochain au golf, et qu'un pot est organisé à 18h, les conseillers y sont conviés.
- Mr **COUTURE** indique que les terrains de pétanque sont terminés : un derrière la salle des fêtes et deux à la cité des marais ; les travaux du commerce sont terminés et l'ouverture ne devrait plus tarder, la date définitive sera annoncée dès que possible.
- Mme **GRAIN** demande s'il y a du nouveau concernant l'institutrice de maternelle pour l'année prochaine, Mme **CARRE** n'a pas de nouvelles à ce sujet. L'inspection académique sera recontactée après le 15 août. Mme **GRAIN** demande si le départ de l'ATSEM a été anticipé, Mme **CARRE** répond que les candidatures sont à adresser à la mairie (certaines sont déjà parvenues), de plus, il serait possible que la commune fasse appel au CDG76 pour faire une première sélection des candidatures, ce qui permettrait d'avoir un regard d'experts.
- Mr **COUTURE** demande si Mr **VEZIER** a remarqué que le virage du centre bourg n'était plus éclairé du tout la nuit, auparavant il était éclairé même après l'extinction de 23heures. Mr **VEZIER** va se renseigner. Par la même occasion Mr **VEZIER** indique qu'il n'a toujours pas de réponse concernant le luminaire cassé route du Bosc, il va relancer la Métropole à ce sujet.
- Mme **HULIN** invite les habitants à venir nombreux à la fête de la St Philibert, elle rappelle que les réservations du repas sont ouvertes. Elle demande également si un vidéoprojecteur pourrait être mis à disposition ? A voir avec le service jeunesse.
- Mme **HAI** indique qu'elle a fait « le tour de la commune » avec le jury des maisons et jardins fleuris.

Fait en Mairie, le 21 Juillet 2015

Le Maire,

EVA LEMARCHAND

